



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Secrétariat Général aux affaires départementales
Bureau de l'environnement et de l'urbanisme

ARRETE n° 2014126 - 0001
fixant la composition du Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
(CODERST).

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la santé publique et notamment l'article L1416-1,
- le code de l'environnement,
 - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par les décrets n° 2010-146 du 16 février 2010 et n° 2012-509 du 20 avril 2012,
 - le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives,
 - le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009,
 - l'arrêté préfectoral n° 2010131-0005 du 11 mai 2010 portant création du CODERST,
 - l'arrêté préfectoral n° 2012257-0001 du 13 septembre 2012 fixant la composition du CODERST,
 - les arrêtés préfectoraux n° 2012271-0001 du 27 septembre 2012, n° 2012298-0002 du 24 octobre 2012 et n° 2013114-0003 du 24 avril 2013 modifiant la composition du CODERST,
 - l'arrêté préfectoral n° 2014097-0001 du 7 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,
 - le courrier du 6 mai 2014 de l'association des maires du Territoire de Belfort désignant les nouveaux élus pour siéger au sein de la dite commission ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : les arrêtés préfectoraux n° 2012257-0001 du 13 septembre 2012, n° 2012271-0001 du 27 septembre 2012, n° 2012298-0002 du 24 octobre 2012 et n° 2013114-0003 du 24 avril 2013 sont abrogés ;

ARTICLE 2 : La composition du C.O.D.E.R.S.T, présidé par le préfet du Territoire de Belfort ou son représentant, est fixée comme suit :

A – 1^{er} collège – 6 Représentants des services de l'Etat

- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
 - Le Chef du Service Eau à la Direction Départementale des Territoires ou son représentant,
 - Deux représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations ou son représentant,
 - Le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ou son représentant.
- le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé ou son représentant

B – 2^{ème} collège – 5 Représentants des Collectivités Territoriales

2 Représentants du Conseil Général

- Madame Anne-Marie FORCINAL, *Titulaire*
- Monsieur Christian RAYOT, *Titulaire*

- Monsieur Pierre OSER, *Suppléant*
- Monsieur Dominique RETAILLEAU, *Suppléant*

3 Représentants des maires

- Monsieur Daniel FEURTEY, Maire de DANJOUTIN, *Titulaire*
- Monsieur Stéphane GUYOD, Maire de MEROUX, *Titulaire*
- Monsieur Bernard TENAILLON, Maire de FAVEROIS, *Titulaire*

- Monsieur Serge PICARD, Maire de FOUSSEMAGNE, *Suppléant*
- Madame Monique DINET, Maire de CHAVANATTE, *Suppléante*
- Monsieur Roger SCHERRER, Maire de FLORIMONT, *Suppléant*

C – 3^{ème} collège _ 9 Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts

a) 3 Représentants d'associations agréées

1 Représentant des associations de consommateurs

- Madame Michèle GREIF, *Titulaire*
- Madame Claudine HALLER, *Suppléante*

1 Représentant des associations de Pêche

- Monsieur Daniel PASTORI, *Titulaire*
- Monsieur Raymond KISEL, *Suppléant*

1 Représentant des associations de protection de l'environnement

- Madame Julie DE BREZA, ABPN, *Titulaire*
- Madame Monique PICHET, *Suppléante*

b) 3 représentants de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la dite commission.

- Madame Denise YODER, *Titulaire*
 - Monsieur Florian PATINGRE, *Suppléant*
- Représentants de la Chambre d'Agriculture,

- Madame Céline LAMBERT, *Titulaire*
 - Madame Fanny SCHRAAG, *Suppléante*
- Représentants de la Chambre de Commerce et d' Industrie

- Monsieur François GIL, *Titulaire*
 - Monsieur Alain ZARETTI, *Suppléant*
- Représentants de la Chambre des Métiers

c) 3 experts

- Monsieur Jean RICHERT, Directeur de l' Environnement au Conseil Général du Territoire de Belfort, *titulaire*,
- Monsieur Jean-François AZENS, responsable du services des ouvrages hydrauliques, de l'eau et des milieux aquatiques à la Direction de l'Environnement du Conseil Général, *suppléant*.

- Monsieur Bernard BOULANGER, *Titulaire*
 - Monsieur Arthur COSTARD, *suppléant*
- Représentants de l'Office National de l' Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),

- Monsieur Jean-Christophe MURINGER, *Titulaire*
 - Madame Marie-Laure SCHNEIDER, *Suppléante*
- Représentants des architectes,

D – 4^{ème} collège – 4 Personnes qualifiées en raison de leur compétence dont un médecin

- Madame le Docteur Jacqueline TYRODE, *Titulaire*
- Monsieur le Docteur Alain CANALIS, *Suppléant*

- Monsieur Hervé GRISEY, Géologue, *Titulaire*
- Monsieur Laurent COLIN, Géologue, *Suppléant*

- Monsieur Gilles BENAIS, Ingénieur spécialiste en bâtiment, *Titulaire*
- Monsieur Alain LE BAIL, Ingénieur spécialiste en bâtiment, *Suppléant*

- Madame Josiane CHICOT, Directrice du Laboratoire des eaux du Pays de Montbéliard Agglomération, *Titulaire*,
- Madame Safia ZEHAFF, Directrice adjointe du Laboratoire des eaux du Pays de Montbéliard Agglomération, *Suppléante*

ARTICLE 3 : Lorsqu'il est consulté sur les déclarations d'insalubrité, le CODERST peut se réunir en formation spécialisée, présidée par le préfet ou son représentant et comprenant :

1) Deux représentants des services de l'Etat

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ou son représentant,

- le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

2) Deux représentants des Collectivités Territoriales

Un Conseiller Général

- Madame Anne-Marie FORCINAL, *Titulaire*
- Monsieur Pierre OSER, *Suppléant*

Un Maire

- Monsieur Daniel FEURTEY, Maire de DANJOUTIN, *Titulaire*
- Monsieur Serge PICARD, Maire de FOUSSEMAGNE, *Suppléant*

3) Trois représentants d'association et d'organismes du 3^{ème} collège dont un représentant d'association de consommateurs et un représentant de la profession du bâtiment

Un représentant d'association de consommateurs

- Madame Michèle GREIF, *Titulaire*
- Madame Claudine HALLER, *Suppléante*

Un représentant de la profession du bâtiment

- Monsieur Jean-Christophe MURINGER, Architecte, *Titulaire*
- Madame Marie-Laure SCHNEIDER, Architecte, *Suppléante*

Un représentant du Service Environnement du Conseil Général

- Monsieur Jean RICHERT, *Titulaire*

4) Deux personnes qualifiées dont un médecin

- Madame le Docteur Jacqueline TYRODE, *Titulaire*
- Monsieur le Docteur Alain CANALIS, *Suppléant*

- Monsieur Gilles BENAIS, Ingénieur spécialiste en bâtiment, *Titulaire*
- Monsieur Alain LE BAIL, Ingénieur spécialiste en bâtiment, *Suppléant*

ARTICLE 4 Les membres du conseil sont désignés jusqu'au 13 septembre 2015.

ARTICLE 5 Le secrétariat est assuré par le bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture sur la base de fiches transmises par le service rapporteur du dossier.

ARTICLE 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et le délégué territorial du Territoire de Belfort de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Belfort et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à Belfort, le - 6 MAI 2014
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-Marc BASSAGET

1. 1. 1.

2.

3.